L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 26 NOVEMBRE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

BUREAU DE RETOURS.

Séance Publique.

Réunion du Bureau à 11 heures et demie.

Présents pour les Républicains, MM. Stoughton, Van Allen, Wilson, Kelley et Parker; pour les Démocrates, MM. Palmer, Trumbull, G. B. Smith, Bigler et Julian.

Le gouv. Wells dit qu'il doit se dispenser de lire aucune protestation ou motion devant le Bureau; que tous les témoignages doivent être reçus avant la fin de la semaine prochaine, autrement le Bureau ne pourrait achever son œuvre.

Le colonel Zacharie demande si le bureau a pris la résolution de remplir la vacance. Il sera plus nécessaire d'avoir ce représentant à la fin des délibérations du Bureau qu'en tout autre temps.

M. Wells répond que le Bureau ne s'est pas encore occupé de cette affaire.

Le colonel Zacharie désire savoir si le Bureau a reçu des demandes.

M. Wells répond qu'il n'en connaît qu'une, celle qui est relative au Dr. Kennedy. Il ajoute que les démocrates ont perdu tout titre à la représentation dans le Bureau par la démission de M. Arroyo. Cependant le Bureau essayerait de remplir la vacance si les membres pouvaient s'accorder sur quelqu'un.

Le colonel Zacharie rappelle que le Bureau avait chargé un officier d'aller à la recherche des retours de la paroisse Morehouse, qui sont maintenant en ville, mais il dit que cet officier a refusé de remplir cette mission par ordre du Bureau.

Mr Wells répond que le Bureau ne se considère pas comme ayant le droit de prendre les papiers pendant l'absence des superviseurs.

Le colonel Zacharie dit qu'il pourrait produire un affidavit pour établir que les retours de la paroisse Franklin (paroisse démocratique), sont, depuis plusieurs jours, aux bureaux de la Compagnie de l'Express du Sud, qu'ils avaient été adressés à l'enregistreur d'Etat, Mr Hahn, mais qu'il avait refusé de les prendre parce qu'il ne voulait pas payer les frais d'express. Le colonel demande si le Bureau a pris des mesures pour avoir ces retours.

Mr Wells dit que le Bureau n'a pas de fonds pour payer ces frais; que la Législature avait négligé de faire une allocation; que les membres du Bureau ne veulent pas risquer leurs fonds, lorsque les warrants sont à 30 cents à la piastre.

Le colonel Zacharie dit que le comité démocrate payera les frais.

Le gouverneur Wickliffe dit que les frais s'élèvent à 75 cents. Mais cette remarque ne paraît pas convaincre Mr Wells.

Le col. Zacharie ayant offert de fournir au clerc les fonds pour payer les dépenses, le Bureau consent ou paraît consentir au retrait des pièces du bureau de l'express.

La majorité démocratique de la paroisse Franklin est très considérable.

Le col. Zacharie demande si le Bureau est arrivé à une conclusion relative à l'emploi de copies certifiées de retours en duplicata avec les greffiers de cours, dans les cas où les superviseurs négligeraient de faire leurs retours au Bureau.

M. Wells répond dans la négative.

Le col. Zacharie suggère que cette question s'applique à l'affaire de Baton-Rouge et il pense qu'un parti doit être pris à cet égard.

M. Wells dit que le Bureau réfléchira à cela et répondra lundi.

En ce qui concerne l'envoi des boîtes d'Est-Baton-Rouge, le col. Zacharie dit qu'à moins qu'on envoie les dépêches nécessaires aujourd'hui le superviseur ne pourra arriver à temps avec les boîtes, attendu qu'il lui faudra prendre le bateau même dimanche matin.

M. Wells répond que cela sera fait.

M. McGloin demande si le comité démocrate aura le privilège de faire un contre-interrogatoire sur le témoignage de Clover, superviseur d'Est-Baton Rouge et sur les trois affidavits et demande si le Bureau ordonnera que les témoins soient présents lundi.

M. Wells dit qu'il ne pourra communiquer avec eux.

M. McGloin dit que les témoins sont déjà probablement en ville.

Le gouv. Wells dit que le privilége d'enregistrer des contre-interrogatoires sera accordé, mais les procédures du Bureau ne seront obstruées par aucune considération.

Mr Gauthreaux demande si les protestations seront reçues après l'envoi des retours aux secrétaires pour compilation.

Mr Wells répond négativement et dit que dans l'affaire de Natchitoches le rapport supplémentaire était venu avec les retours, mais qu'on n'y avait pas pris garde.

Une longue discussion s'engage sur le délai pour faire des affidavits. Mr Wells à cet égard, ne fait aucune réponse finale.

Le général Anderson lit une lettre du gouverneur McEnery, qui demande une correction de l'assertion faite vendredi, que le gouverneur McEnery avait voté pour la réclamation de Wilde Janney.

Le général Anderson dit qu'il avait fait injustice à M. McEnery et il lit le journal du Sénat de 1867 où il est dit que M. McEnery a voté contre la réclamation.

Le Bureau se retire alors en séance exécutive.

Séance Exécutive.

Le gouv. Wells—Faisons apporter les votes des paroisses d'Est et de West Feliciana.

Ces retours apportés on ouvre ceux de West Feliciana.

Le gouv. Wells—Pour qui est cette adresse?

Le gén. Anderson—Au président du Bureau des Retours à la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane; il y a deux paquets de retours de la paroisse West Feliciana.

Le gouv. Wells—Voici des lettres timbrées de West Feliciana, nous devons les ouvrir pour voir à quelle paroisse elles s'appliquent.

Général Smith—Qu'était ce que ce paquet?

Gouverneur Wells—Des affidavits, je suppose.

Général Anderson—(Lisant) Procès-verbal de l'ensemble des votes de la paroisse Est-Féliciana. Remarques ou pas de remarques. Ceci est attesté sous serment par D. A. Weber, inspecteur de l'enregistrement devant C. J. Hovell, greffier de la cour de district de la paroisse West-Feliciana.

Général Smith—De combien de polls avons-nous les retours, général.

Général Anderson—De douze polls.

Gouverneur Wells—Combien y a-t-il de polls dans la paroisse?

Gén. Anderson—Je suppose que ce sont toutes celles dont l'inspecteur a les retours; je ne sais pas, mais je suppose que c'est correct.

G. Smith—Vous savez bien qu'il y a des retours qui ne contenaient pas la totalité des polls.

Gén. Anderson—Il y a 17 polls imprimés dans nos retours pour chaque paroisse.

Général Smith—Je me souviens qu'il y a une paroisse qui n'a envoyé les retours que de sept polls tandis qu'elle en renfermait 14.

Génl Anderson—Non, monsieur, ils ont envoyé ici les retours de tous les polls.

Ici le génl Anderson lit l'affidavit de D. O. Weber, inspecteur de l'enregistrement soutenant qu'un grand nombre de personnes dans la paroisse ont été empêchées de voter sous prétexte d'intimidation que cinq employés ont été renvoyés avoir refusé de voter le ticket démocratique, etc.

Génl Smith—Cet affidavit est-il attaché aux retours?

Génl Anderson—Il n'y est pas attaché, mais il l'accompagne.

Gouv. Wells—Nous considérons que tous les documents accompagnant le retour n'ont pas besoin d'y être attachés, ce n'est pas absolument nécessaire.

Gén. Smith—Nous le savons, mais le reporter voulait s'expliquer le fait.

Gouv. Wells—Eh bien, nous avons déjà constaté qu'une autre protestation, la, accusait un grand nombre de démocrates de cette paroisse d'avoir proféré des menaces de mort, etc., contre les gens de couleur qui votaient le ticket républicain.

Gén. Smith—Maintenant, à propos de ces affidavits, je suppose qu'on observe la même règle, que les greffiers du comité auront le privilège de les copier.

Gov. Wells—Certainement; nous leur permettrons de les copier, ou de les passer à ces messieurs pour les examiner.

Gén. Smith—Avant de procéder; voulez-vous nous donner l'ensemble du vote dans la paroisse.

Gouv. Wells.—Nous le ferons, et nous demanderons à ces messieurs un récépissé de ces pièces,—et de les emporter dans la salle qui leur a été réservée.

Génl Anderson—Le relevé pour les électeurs présidentiels donne à Kellogg 778, Burch 778, Joseph 777, Sheldon 776—à tous les autres 776.

Le juge Trumbull—Est-ce tout, 776?

Gouv. Wells—Oui monsieur, je le crois. Pour les électeurs de Tilden et d'Hendricks: McEnery 1248, Wicliffe 1248, St-Martin 1247, Poché 1248, Deblanc 1248, Seay 1248, Cobb 1248.

Je pense que le vote de la paroisse est de 20 000 inférieur cette année.

Le juge Trumbull—Puis-je demander quand ces retours ont été reçus?

Le greffier—Le 14 novembre.

Le juge Trumbull—Dois-je comprendre que ces affidavits sont venus avec les retours?

Le gén. Anderson—Oui, monsieur, ils étaient dans le paquet.

Le gén. Smith—Non, ils étaient dans des paquets séparés je crois.

Le juge Trumbull.—Quelle date portent-ils? N'est-ce pas le 20?

Le gén. Anderson.—Ils sont certifiés sous serment le 21 novembre.

Le juge Trumbull.—Etaient-ils enveloppés dans les retours?

Le gouv. Wells.—Non, monsieur.

Le juge Trumbull—Où ont été portés ces affidavits, général?

Le gouv. Wells.—Nous ne pouvons le dire.

Le juge Anderson.—Cela appartient aux papiers certifiés sous serment devant F. A. Woolfley, commissaire de la cour de Circuit des Etats-Unis à la Nlle Orléans dans son rapport que voici. Vous voyez qu'il cite le rapport de M. Weber.

Le gén. Smith—Quel en est l'objet? Weber mentionne-t-il qu'il a vu ces manœuvres; ces affidavits renferment les noms qu'il a cités sous la date du 14.

Gouv. Wells.—Lisez les remarques sur le relevé général.

Gén. Anderson—Il n'y en a pas.

Le juge Trumbull—Est-ce certifié par le greffier de la Cour de District?

Le gén. Anderson—Non, monsieur.

Juge Trumbull—N'est-il pas requis que les retours soient certifiés par le dit greffier?

Gén. Anderson—C'est une copie des retours enregistrés au bureau du greffier; il ne certifie que ce qu'il enregistre.

Juge Trumbull—Y a-t-il un certificat?

Gén. Anderson—Oui monsieur.

Le général Anderson lit le certificat du retour général.

Juge Trumbull—Qu'avez-vous là ensuite? Est-ce une protestation de l'inspecteur?

Gouv. Wells—Oui, monsieur; cela est venu après la confection des retours.

Gén. Anderson — Que devrions-nous faire?

Gouv. Wells—Eh bien! nous leur en donnerons des copies, et les laisserons parcourir les retours. Continuons.

Une lettre, accompagnant les retours, signée par D. A. Weber, est ouverte. Le signataire informe le Bureau de l'envoi des affidavits et des retours. Cette lettre a été scellée sur l'enveloppe du paquet de retours.

Gov. Wells—Vous prendrez ces documents contre récépissé; prenez en copie ou emportez-les dans votre appartement.

Cela s'adressait à MM. Cavanac, Gauthreaux, McGloin, Burke, Wickliffe et Zacharie qui venaient d'entrer.

Gén. Anderson—Il vaudra mieux rédiger un reçu pour tous les documents et le leur donner à signer.

M. McGloin—L'inspecteur d'enregistrement n'avait-il pas déposé une protestation dans ce cas?

Gouv. Wells—Il y avait en effet une semblable protestation jointe à ces affidavits. Vous les comparerez et prendrez le reçu de ces messieurs, pour toutes les pièces que vous leur remettrez.

M. McGloin—Pouvons-nous inspecter le retour général; cela est-il venu avec l'affidavit?

Gouv. Well—Nous n'avons rien décidé là-dessus. Aussitôt que nous l'aurons, vous le pourrez.

Mr. McGloin—Il y a quelque chose d'écrit sur les retours général, pouvons-nous en avoir une copie, pour en prendre connaissance.

Gouv. Wells—Oh oui, monsieur, certainement.

Gen. Anderson—Maintenant nous allons prendre Est Féliciana.

Gouv. Wells—Attendez que ces messieurs se retirent.

Juge Trumbull.—Pendant ce temps je vous demanderai quand ces retours sont-ils venus?

Gén. Anderson.—Ils sont venus d'Est-Féliciana par la poste qui les a reçus à Baton Rouge.

Le greffier.—Le vote total dans Ouest-Féliciana était en 1874 de 1,860—et cette année il est de 2022.

Gén. Anderson—Vous pouvez tout aussi bien les déposer.

Retours d'Est-Féliciana adressés au Bureau des retours aux soins du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Reçus par la poste; déposés à Baton-Rouge, sans aucune signature, mais scellés.

Gén. Smith—Sont-ce tous les retours?

Gén. Anderson—Oui, à l'exception de ceci, en montrant un autre paquet.

Gén. Smith—Les deux paquets ont été envoyés par la poste.

Gén. Anderson—Cela n'est pas, je ne sais comment ce dernier est venu.

M. Gauthreaux—Je suppose que celui-ci a été présenté ici.

Gén. Anderson—Je le suppose aussi. Il est adressé au Bureau des Retours de l'Etat de la Louisiane.

M. Gauthreaux—Ce paquet n'est pas scellé des deux côtés.

Gén. Anderson—Oui, monsieur, il a été remis à la poste à Baton Rouge, non à Féliciana, je ne vois pas d'inconvénient à ouvrir celui-ci en présence de ces messieurs.

EST-FÉLICIANA.

Les électeurs de Tilden ont reçu: McEnery 1,736; Wickliffe 1,737; St. Martin 1,737; Poché 1,737; DeBlanc 1,737; Cobb 1,737; Kroos 1,734.

Les électeurs de Hayes n'ont rien reçu.

Trumbull—N'y a-t-il aucune protestation.

Anderson—Rien, excepté cela, qui est venu plié dans un paquet séparé.

Gauthreaux—Quelle est la date de cette protestation?

Wells—La voilà.

Gauthreaux—Je vois la date du 23 novembre.

Wells—Voyez-vous quelque autre chose. Donnez à ces messieurs copie de ces documents.

PAROISSE OUACHITA.

Anderson—Ce paquet est adressé au Bureau de Retours. Ces retours ont été envoyés le 23 novembre. Il y a nombre d'affidavits et de déclarations attachés au paquet.

Trumbull—Je voudrais savoir quand cela a été reçu.

Anderson—Il dit qu'il l'a délivré en personne, je ne sais quand.

Abell—Ils ont été reçus le 24.

Gauthreaux.—Tout cela était en dehors du paquet.

Wells.—Oui, monsieur. Vous pouvez avoir l'enveloppe où c'était.

Anderson.—La seule objection était la non ouverture d'un poll. Les commissaires n'avaient reçu aucuns papiers et ils dirent aux votants d'aller au poll le plus voisin. L'inspecteur des Etats-Unis dit que tout s'est passé d'une manière régulière.

Trumbull.—Il n'y a pas de protestation sur le papier lui-même.

Anderson.—Ces protestations y étaient attachées.

Trumbull.—Quelle est la date de ces protestations?

Anderson.—Le 21 novembre 1876.

Trumbull.—Où ont-ils été faits?

Wells.—Devant le juge Woolfley, en cette ville, paroisse d'Orléans. Il a son bureau à la Douane. Il est greffier de la Cour des Etats-Unis.

Palmer.—Je crois que le génl. Anderson et le gouv. Wells ont dit que ces affidavits ont été reçus ici.

Wells—Oui, monsieur.

Anderson—Oui, monsieur, ils étaient attachés par une corde et scellés.

Wells—M. Green, fournissez ces documents au gouv. Wickliffe.

Génl Smith—Quel est le vote total, génl, qui complète votre système?

Anderson—Le vote transmis ici pour les électeurs présidentiels est comme suit: Kellogg 793 et 792 pour tous les autres. Pour Tilden—McEnery 1865, Wickliffe 1867, St Martin 1865, Poché 1868, DeBlanc 1868, Seay 1868, Cobb et Kroos 1868.

Smith—Vous oubliez le vote du gouverneur. Quel est-il?

Anderson—Packard 781, Nicholls 1869.

PAROISSE RICHLAND.

Ces retours sont scellés mais non signés. Les affidavits sont trouvés dans le paquet.

Trumbull — Voudriez-vous prendre la date.

Anderson—15 novembre.

Wells—Voyez le livre et quand cela a été reçu.

Kenner—Le 13 novembre.

Anderson—Lisant les retours consolidés, mais il y a des protestations.

Gauthreaux — Sont-elles attestées sous serment.

Wells—Ce sont et elles doivent être des protestations démocratiques.

Major Burke—Y a-t-il quelque protestation affectant le vote électoral?

Mr Gauthreaux—Voilà un document qui prouve que la paix a régné dans l'élection.

—Wells—Cela accompagne la protestation.

Burke—Y a-t-il quelque affidavit affectant le vote électoral?

Anderson—Je n'en ai pas vu.

Wells—Tout cela sera lu quand le moment viendra.

Anderson—Y a-t-il quelque contestation dans cette paroisse, M. Abell?

Abell—Ce sont tous les documents avec les retours.

M. Gauthreaux — Cette paroisse n'est-elle pas une de celles, qu'affectent les protestations du gouv. Kellogg?

Anderson—Je suppose que vous demandez le vote électoral. Kellogg 277, Burch 276. Tous les autres 277.

Electeurs de Tilden, McEnery 963, tous les autres 970.

Packard 265—Nicholls 975.

Wells—On prendra des copies des protestations.

Wickliffe—Le Bureau fixera-t-il les affaires d'Ouachita et d'Est Baton Rouge pour lundi.

Wells—Je le suppose. Que cela soit fixé pour ce jour là si le parti opposé y consent.

Gauthreaux—Qu'appelez-vous le parti opposé?

Wells—Eh bien, le parti républicain.

Le col. Zacharie.—Interrogerons-nous le gouv. Kellogg comme le représentant du parti républicain?

Wells—Rien n'a été décidé par le parti à cet égard. Mais je vous référerai à Mr Ray ou au gouverneur Kellogg.

Zacharie.—Je conseille de fixer l'affaire à midi et suggère aussi que le Bureau siège le soir.

Wells—Nous ne pouvons travailler le soir.

Zacharie—Vous avez siégé le soir en 1874.

Wells—Oui, mais j'ai l'expérience aujourd'hui et j'en profiterai.

Zacharie—Vous ne pourrez pas tout faire.

Wells—Nous finirons très vite.

Anderson—Maintenant voyons les retours de la paroisse Caddo.

PAROISSE CADDO.

Les retours sont ouverts, et le général Anderson annonce que deux documents y sont attachés. Il y a des remarques et une protestation de B. H. Morrison contre l'élection.

Smith—Quel est le nombre des polls dans cette paroisse?

Anderson—18. Est-il nécessaire que le gouverneur lise les documents qui y sont attachés ou non?

Wells—Non. Quand il y a une contestation cela n'est pas nécessaire. Ces messieurs auront des copies.

Gauthreaux—La protestation a été formée sous serment devant A. B. [illegible] commissaire des Etats-Unis, je crois qu'il est candidat pour électeur présidentiel sur le ticket républicain.

Col. Zacharie—Quelle en est la date?

Anderson—15 novembre. Electeurs pour Hayes et Wheeler; Kellogg 2687, [illegible] 2687, et tous les autres 2686.

Electeurs de Tilden, McEnery 1654, Wickliffe 1655, St-Martin 1657, Poché 1656, DeBlanc 1655, Seay 1657, Cobb 1656.

Smith—Où sont les listes et les feuilles de souche?

Anderson—Les voici. Ouvrez-les.

Cassavo—Il y a 18 polls.

Wells—Prenez celui que vous voudrez.

Kenner—Voici le poll 8. McEnery 92, Wickliffe 96 et tous les autres 96.

Anderson—J'ai 210 pour l'autre côté.

Kenner—Tous les autres 210. Pour la place de gouverneur, Packard 210, Nicholls 96.

Le génl Anderson affirme encore à la protestation où il est dit que 500 républicains ont été empêchés de voter par l'intimidation exercée à leur égard.

Wells.—Donnez les papiers à ces messieurs et continuons.

Zacharie—M. le président, [illegible] le Lt. Gurley et le Lt. [illegible] [illegible] vous m'en donner le pouvoir.

Wells.—Oui, dans quelle affaire doivent-ils paraître.

Zacharie.—Dans l'affaire d'Est-Baton-Rouge.

PAROISSE SABINE.

Wells—Combien de polls dans cette paroisse?

Kenner—10, suivant les retours consolidés.

Electeurs présidentiels, Kellogg 28, tous les autres le même nombre.

Electeurs de Tilden, McEnery 906, Wickliffe 905, St. Martin 906, Poché 907, tous les autres le même chiffre.

Smith—Les remarques.

Kenner—Il n'y en pas. Packard, 28. Nicholls, 907.

Anderson—Il y a une protestation générale, par les électeurs de Hayes.

Le clerc remet à Anderson un document qui est une protestation de l'avocat de Packard contre la compilation des votes à Livingston, Grant, Morehouse, Franklin, Ouachita, Sabine et autres paroisses par raison d'intimidation.

Il y a une protestation des électeurs de Hayes, et une autre du sénateur Blount.

PAROISSE DE SOTO.

Mr McGloin—Comment se fait-il que les affidavits datés du 25 soient reçus par vous le 13.

Green—Je ne sais pas.

Anderson—Il y a un affidavit déposé sous serment devant le juge de paix à la date du 13.

M. Gloin—N'y en a-t-il pas un daté du 25?

Anderson—Il y en a un par Ferguson lui-même, l'inspecteur.

Well—Quand ce retour a-t-il été reçu?

Anderson—Cet affidavit attaché à ce retour a été affirmé sous serment le 25 par l'inspecteur lui-même.

Wells—Nous nous dispenserons de le lire. Tout ce que nous voulons savoir, c'est la date.

Anderson—Je croyais qu'on en demandait la lecture.

Il a été attesté, sous serment, devant H. F. Woolfley, commissaire de la Cour de Circuit des Etats Unis, le 25 novembre.

Smith—Quelles sont les remarques venues avec les retours consolidés?

Anderson—Elles concernent les amendements constitutionnels.

Smith—Pas de remarques sur aucune intimidation d'aucun genre.

Anderson—Non, rien.

M. McGloin—Ces affidavits sont référés aux affidavits de Ferguson comme preuve de sa déclaration.

Gen. Anderson—Oui, monsieur.

Mr. McGloin—Mr. Abell, voulez-vous répondre? Voulez-vous expliquer comment ce paquet a été reçu le 13?

Mr. Abell—Celui-ci a été reçu ce matin par la poste; mais on en a reçu deux [illegible] celui-ci est un autre retour.

Mr. McGloin—Pourquoi ne l'avez-vous pas dit d'abord.

Le juge Trumbull—Ce paquet est-il venu ici par la poste? en montrant le paquet ouvert.

M. Abell—Oui, monsieur.

Juge Trumbull—Est-il timbré?

M. Abell—L'autre a été reçu le 18 par la poste, et celui-ci aujourd'hui.

M. McGloin—Pourquoi ne l'avez-vous pas fait savoir d'abord. Pourquoi n'avez-vous pas envoyé ce papier dont vous avez donné reçu le 18.

M. Abell—Je l'ai envoyé au bureau du fond.

M. Stoughton—Quels retours a-t-on reçus aujourd'hui?

M. Able—Ceux qui sont en ce moment devant vous. Le retour général a été reçu le 18.

M. Stoughton—Comment cet affidavit daté d'aujourd'hui est-il arrivé par la poste aujourd'hui?

M. McGloin—Oui, monsieur, c'est la question.

M. Kenner—Il devrait être ici à la Nouvelle-Orléans, et aura été remis à la poste aujourd'hui.

Gouv. Wells—C'est exactement ce qui s'est passé. Le commissaire doit avoir gardé ce papier ouvert pour y annexer les affidavits qu'il enregistre avec ces retours, et nous les envoyer. Il les a déposés à la poste pour qu'ils nous parviennent par ce canal.

M. Abell—Comment l'un est-il timbré le 14? J'ai reçu le 18 un récépissé là-bas, pour deux paquets reçus. Documents présentés par le greffier de Mansfield le 14 novembre, adressé au Bureau des Retours, timbrés et scellés, renfermant le relevé des votes de la paroisse.

Général Anderson—Que l'un de vous, messieurs, prenne cela et lise pour voir si cela ne correspond pas. Je suppose que voici l'original et que l'autre est la copie. On a voulu y attacher ces affidavits, je présume. C'est un duplicata; il a été écrit par l'inspecteur.

Général Smith—Quel est le total des votes de l'autre, général.

Général Anderson—Electeurs de Hayes, Kellogg 809—Burch 806—Joseph 808 et les autres 808.

Electeurs de Tilden—McEnery 1304, Wickliff 1305, tous les autres 1305. Pour Packard, gouverneur 872, pour Nicholls 1312.

M. McGloin.—Oui monsieur, les deux feuilles correspondent.

Gén. Anderson.—Celle qui a été envoyée par la poste correspond.

M. McGloin.—Complétez-vous l'un ou l'autre.

Gén. Anderson. C'est la question soulevée dans les affidavits.

M. McGloin.—Celle-ci a été reçue par la poste, le 18, et l'autre non.

M. Julian.—N'était-il pas d'usage de recevoir des duplicatas?

M. Anderson.—Oui, monsieur, la loi exige qu'un soit envoyé par la poste et l'autre expédié au Bureau des Retours. Il arrive très souvent que les inspecteurs les transmettent en personne.

Le major Burke.—Il y en a une d'exigée pour être enregistrée par le greffier de la Cour.

Génl Anderson—Je suis allé trouver le secrétaire d'Etat et j'y ai vu l'inspecteur. Il a dit que la raison pour laquelle il ne les avait pas toutes envoyées en un paquet était que les feuilles de souche étaient si grandes qu'il ne pouvait les expédier par la poste.

Génl Smith—La feuille de souche accompagne-t-elle la copie venue par la poste?

Non, monsieur.

PAROISSE LINCOLN.

Alors les retours de cet paroisse sont apportés. Ce paquet est adressé au Bureau des retours. Au moment de l'ouvrir, le général Anderson lit dans le relevé général:

Ceci a été certifié sous serment par W. Jones, par S. P. Calvin, greffier de la Cour de District le 9 novembre 1876.

Sous le titre de remarques sur le relevé général, l'inspecteur fait observer que 125 votes ont été donnés à Félix P. Poche, votes que les conservateurs reposent comme une erreur de l'imprimeur, au lieu de Félix P. Poche. Ces votes ont été donnés au poll No. 7.

Génl. Anderson.—Y a-t-il quelque protestation?

Gouv. Wells.—Il y en a une d'électeurs présidentiels, je crois, concernant cette paroisse.

Gén. Smith—Voulez-vous nous donner le relevé général?

Gén. Anderson—Electeurs présidentiels: Kellogg 331, Burch 329, Joseph 331, Sheldon 331, Marks 329, Levissee 330, Brewster 327, Joffrion 330.

Electeurs de Tilden;

Wickliffe	1070	McEnery	1064
Poche	945	St-Martin	1070
Seay	1070	DeBlanc	1070
Cross	1070	Cobb	1070

Pour le gouverneur Packard 294.

Pour Nicholls 1080.

Gouv. Wells—Cela tombe sous la protestation générale.

Gén. Anderson—Je crois, gouverneur, qu'il est à peu près temps de nous ajourner.

Gouv. Wells—Oui, monsieur, je le suppose.

Le Bureau restera ajourné jusqu'au lundi, 27 novembre, à 10 heures du matin.

Retours de la paroisse Franklin.

Le fait du séjour dans les bureaux de l'express du paquet contenant les retours de la paroisse Franklin est des plus caractéristiques. La paroisse Franklin a donné nécessairement une forte majorité aux démocrates, puisque le fameux Bureau de Retours ne se mettait pas en peine de le retirer. L'enregistreur d'Etat, Mr Hahn, à qui il avait été adressé, ne s'était pas plus empressé que le Bureau de prendre le paquet pour le transmettre à sa destination. Il suit de là que si Mr Zacharie, l'avocat du comité de conservation démocrate, n'avait pas dénoncé le fait établi par un affidavit, il aurait pu fort bien arriver que la paroisse Franklin n'eut pas figuré dans le tableau des retours des paroisses en temps utile pour le compte général.

Et tout cela pourquoi? est-ce réellement parce que nulle autorité radicale ne voulait risquer 75 cents pour payer les frais de transport du paquet? Oh, mon Dieu, non! Qui n'a pas 75 cents dans sa poche quand on appartient au parti radical, le parti qui a fait danser tant de millions de la ville et de l'Etat [illegible] manquait pas. Fi donc! une si pauvre somme! mais ce qui manquait, c'était la bonne volonté dans le règlement du compte final, [illegible] Voilà l'explication.

Le fait est caractéristique.

[illegible]

Les Débardeurs [illegible]

Le bill du commissaire Southworth.

[illegible]

Le Café de La Fontaine.

Ce café a fait hier soir une brillante réouverture sous la direction du nouveau propriétaire Mr Bernard Tousset dit Cadet qui voudra bien recevoir nos très empressés remerciements pour les excellentes choses qu'il a eu l'attention de nous adresser en l'honneur de cette occasion. Bons vins, mets délicats, liqueurs supérieures, toutes choses dont les habitués du café Lafontaine ont été manger et boire avec délectation. Exploité ainsi l'établissement dont il est question, ne peut manquer d'avoir du succès et nous prions Mr Bernard Tousset d'agréer par anticipation nos félicitations très vives.

La Société des arrimeurs.

La Société de Bienfaisance des Arrimeurs (Screwmen) a fait hier sa parade annuelle avec une fanfare. Le cortège était nombreux et présentait une excellente apparence. Nous remercions la société de la sérénade qu'elle a donnée à l'ABEILLE.

Demande d'information.

Un avis du consulat de Belgique demande des informations sur un nommé François Xavier Dean, natif de Gand, qui a quitté l'Europe, vers 1865 pour venir à New York et s'est rendu de là un peu plus tard à Cincinnati ou à la Nlle-Orléans. Ces informations sont demandées dans l'intérêt de M. Dean. Le bureau du consulat est rue Gravier No 94.

TEMPERATURE.—25 nov. 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	58	14
Midi	65	18
3 P. M.	67	19
6 P. M.	57	14

MARCHANDISES SÈCHES NOUVELLES.—Il ne se passe pas de jour que la maison Feltman Bros., 133 rue de Canal, bâtisse Touro, ne reçoive de nouvelles marchandises sèches. Les dernières qu'elles a reçues et dont l'énumération est contenue dans une annonce insérée plus loin, seront détaillées demain et livrées à l'examen des acheteurs. Nos lectrices en quête d'emplettes exceptionnelles les trouveront sans faute à cette importante maison de commerce. Voir l'annonce.

Pas de marchandises endommagées; toutes nouvelles et fraîches, chez A. Shwartz & Son.

TOUT DE SUITE.—ACHETEZ VOS BILLETS.—TIRAGE EXTRA.—GROS LOT, $50,000.—PRIX DE 3,000 LOTS.

☞ Les magasins de Dansiger, rue Royale, sont toujours bien assortis.

—St-Ann Shoe Store.

LE GAZ A BON MARCHÉ.—Nous lisons dans l'*Union* de Los Angeles, Californie:

Dans sa réunion d'hier, notre conseil municipal a voté l'ordonnance qui accorde à la Compagnie nouvellement formée pour l'exploitation du Brevet-Green Messner, l'autorisation de construire une usine à gaz, ainsi que le droit de poser des conduits à gaz dans les rues pendant une période de trente-quatre ans.

La nouvelle compagnie se trouve donc dès aujourd'hui dans les mêmes conditions vis à vis de la ville que la Compagnie du gaz déjà en exercice; elle peut dès maintenant commencer ses opérations et elle rencontrera certainement de la part du public le même accueil favorable qu'elle a trouvé près de notre conseil municipal.

Elle est en effet appelée à produire une véritable révolution au profit des consommateurs dans les prix exhorbitants de 6 dollars par mille pieds cubes réclamés par l'ancienne Compagnie. [illegible]

Dans tous les centres de population, même de moindre importance que Los Angeles, les compagnies de gaz ont toujours distribué des dividendes scandaleux à leurs actionnaires [illegible]

A Détroit, le gaz ne se paie pas plus d'un dollar les mille pieds; il y a donc, en admettant que la nouvelle compagnie livre le gaz au prix de deux ou trois dollars les mille pieds, de gros bénéfices pour elle en perspective et une grande économie pour les consommateurs.

La nouvelle Compagnie est formée au capital de $100,000 qui sera divisé, nous assure-t-on, en actions de $50 chacune, afin de permettre à toutes les bourses de s'intéresser à cette affaire qui nous paraît excellente sous tous les rapports.

Les officiers sont M. F. Signoret, président; MM. Messner père, Rivera, Briwalter, Hamel, directeurs; E. F. Taillet, directeur collecteur.

—Un correspondant d'Orient nous transmet la singulière réponse suivante, faite par le général Ignatieff au grand-vizir qui lui parlait des réformes de l'empire ottoman:

"Je vous connais de longue date, a dit le général, et je vous prédis que tout cela ne sera que du badigeonnage appliqué sur les murs d'un vieil et ruineux édifice; mais tous les vieux abus subsisteront. Voyez ce qui m'arrive à la campagne. Quand je vais à Boujoukdéré, je fais blanchir à la chaux toutes les pièces. On se couche, et dès la première nuit on est dévoré par les punaises (*sic*). On fouille la maison, on retourne les meubles, et finalement on trouve les punaises. Savez-vous où? ... *Dans le divan.*"

Après avoir commis cet affreux jeu de mots, le général est parti d'un gros éclat de rire, et le grand vizir, qui n'avait que trop compris, riait aussi, mais ... rire jaune.

La réponse du général Ignatieff est pittoresque et spirituelle. Mais quel singulier langage diplomatique.

SUICIDE D'UNE ACTRICE.—Une jeune actrice des Variétés, Mlle Angèle Renaud, fille du célèbre chanteur, engagée en ce moment au Vaudeville pour jouer dans la pièce nouvelle de M. Dreyfus, vient de tenter de se donner la mort en avalant une dissolution de phosphore. [illegible]

UN PEU D'ARTIFICE FATAL.—[illegible]

—La petite Jeanne [illegible]

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

L'OUTRAGE DE LA [illegible] DU SUD.

[illegible]

FLORIDE.

[illegible]

WASHINGTON.

[illegible]

AFFAIRES D'ORIENT.

[illegible]

RUSSIE.

[illegible]

Signal d'incendies par Télégraphe.

[illegible]

CHARRUES

B. F. AVERY & SONS,

LOUISVILLE, KENTUCKY.

CHARRUES LEGERES,

POUR TERRES À CANNES À SUCRE.

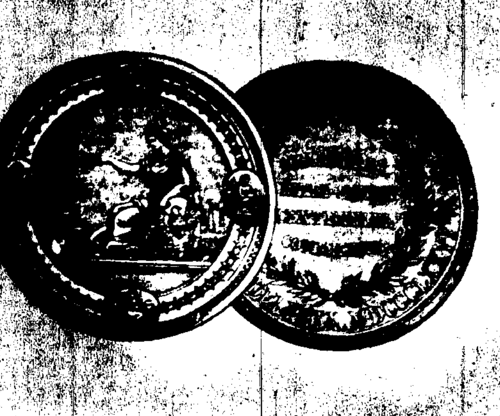

La récompense la plus élevée de l'Exposition du Centennaire décernée à B. F. AVERY & SONS.

Charrues en acier No 65 pour terres à cannes.

Charrues légères à deux mulets, ou charrues légères à quatre mulets.

Prix avec lames de rechange, rasoir et tranchant extra, $22 00.

Si l'on n'a pas besoin de la roue, il y aura une réduction de $1 75.

Réduction pour le tranchant extra dont on ne voudra pas $2 00.

Nous faisons quatre grandeurs de cette série, savoir: Nos 65, 66, 67, 68.

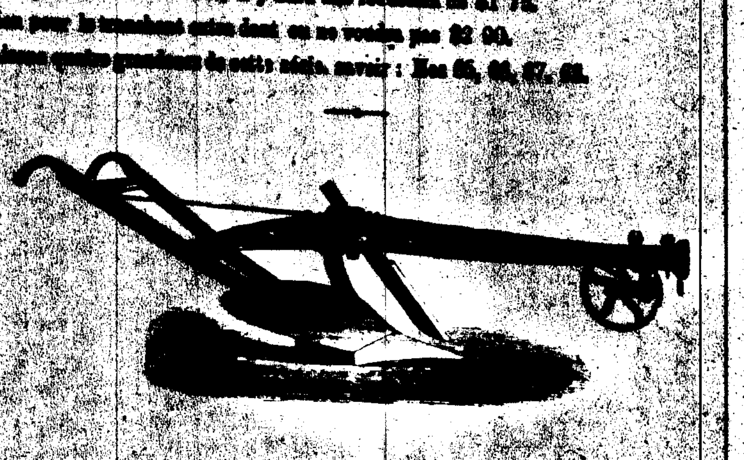

CHARRUES No 68 pour terres à cannes.

Pour une charrue armée de 8 à 10 mulets.

Longueur du train 10 pieds 1/2.

Prix d'un [illegible] extra, $38 25.

Si l'on ne veut pas de la roue la réduction sera de $1 75.

Réduction pour le tranchant extra, si on n'en a pas besoin $3 25.

LISTE DES PRIX des CHARRUES pour terres à canne et les accessoires.

[illegible]

CLAVETTES EN FER FORGE.

[illegible]

A. BALDWIN & CO.

ou à

STAUFFER, MACREADY & CO.,

Agents à la Nlle-Orléans.

[illegible]

[illegible]